

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ**

**PAR LE**

**COLLECTIF DES ENTREPRISES D'INSERTION DU  
QUÉBEC**

**AU**

**MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ  
SOCIALE**

**DANS LE CADRE DE**

**LA CONSULTATION PUBLIQUE EN MATIÈRE DE  
LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION  
SOCIALE POUR L'ÉLABORATION DU TROISIÈME  
PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR LA  
SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE**

**JANVIER 2016**



Collectif des entreprises  
d'insertion du Québec

*Du cœur  
à l'ouvrage*

## REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les 50 entreprises d'insertion membres du Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ).

Nous saluons le millier d'employés des entreprises d'insertion qui se dévouent chaque jour auprès des 3 000 travailleurs en formation. En les appuyant dans leurs démarches d'intégration sociale et professionnelle, ils leur offrent un meilleur avenir. Grâce à leur contribution, nous avons pu rédiger ce mémoire et avoir une vision du terrain qui guide nos recommandations.

## RENSEIGNEMENTS

### **Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ)**

4100, rue André-Laurendeau, bureau 200

Montréal (Québec) H1Y 3N6

514 270-4905

[ceiq@collectif.qc.ca](mailto:ceiq@collectif.qc.ca)

[www.collectif.qc.ca](http://www.collectif.qc.ca)

Dans ce mémoire, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte. Les termes employés sont pris au sens générique ; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

Ce mémoire peut être consulté en ligne au  
**[www.collectif.qc.ca/etudes](http://www.collectif.qc.ca/etudes)**

Janvier 2016

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>PRÉSENTATION .....</b>	<b>4</b>
▶ LE COLLECTIF DES ENTREPRISES D'INSERTION DU QUÉBEC .....	4
▶ LES ENTREPRISES D'INSERTION .....	4
▶ LES IMPACTS QUALITATIFS DE L'INTERVENTION DES ENTREPRISES D'INSERTION.....	5
▶ LES IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES DES ENTREPRISES D'INSERTION DU QUÉBEC.....	5
<b>PISTES DE RÉFLEXION ET POSITIONS.....</b>	<b>6</b>
▶ ORIENTATION 1 – PRÉVENIR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE EN FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL DES PERSONNES .....	7
▶ ORIENTATION 2 – RENFORCER LE FILET DE SÉCURITÉ SOCIALE ET PRÉVENIR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE EN FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL DES PERSONNES .....	8
▶ ORIENTATION 3 – FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI ET VALORISER LE TRAVAIL.....	9
▶ Les exemples de bonnes pratiques.....	10
▶ ORIENTATION 4 – FAVORISER L'ENGAGEMENT DE L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ.....	12
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>13</b>
<b>RAPPEL DES RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>14</b>
<b>Liste des membres du collectif des entreprises d'insertion du Québec .....</b>	<b>15</b>

## INTRODUCTION

Le Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ) est heureux de prendre part à cette consultation publique en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour l'élaboration du troisième plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale.

Nous considérons important, dans le but d'enrichir cette consultation, de vous faire part de notre vision, d'apporter certaines pistes de réflexion et certaines de nos positions. Les entreprises d'insertion sont des acteurs actifs et reconnus dans la lutte contre la pauvreté. Par leurs actions, des milliers des personnes éloignées du marché du travail intègrent chaque année l'emploi et réussissent à sortir de la pauvreté de façon durable.

Notre expertise terrain en adaptation de la main-d'œuvre ainsi que notre connaissance des personnes marginalisées nous ont permis de développer notre propre perspective de la problématique de la pauvreté et de l'exclusion sociale au Québec.

Les propositions et les pistes de solution du présent document visent donc à suggérer des actions concrètes. Ces propositions résument la lecture et l'analyse des intervenants qui œuvrent au quotidien auprès des personnes en situation de pauvreté.

Nous croyons fermement que le troisième plan d'action pour la solidarité et l'inclusion sociale doit intensifier ses actions en offrant aux personnes les plus vulnérables des services adaptés à leurs besoins afin de leur permettre de sortir de façon durable de leur situation de pauvreté.

Dans le présent document, nous allons concentrer nos commentaires autour de pistes d'enjeux prioritaires en lien avec notre champ d'expertise et en soulignant les contributions possibles des entreprises d'insertion :

- ▶ ORIENTATION 1 – PRÉVENIR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE EN FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL DES PERSONNES
- ▶ ORIENTATION 2 – RENFORCER LE FILET DE SÉCURITÉ SOCIALE ET ÉCONOMIQUE
- ▶ ORIENTATION 3 – FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI ET VALORISER LE TRAVAIL
- ▶ ORIENTATION 4 – FAVORISER L'ENGAGEMENT DE L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ.

## PRÉSENTATION

### ► LE COLLECTIF DES ENTREPRISES D'INSERTION DU QUÉBEC (CEIQ)

Le CEIQ est le regroupement des entreprises d'insertion du Québec. Il a pour mission de promouvoir et de soutenir les entreprises d'insertion membres et d'appuyer l'intégration sociale et professionnelle des personnes en quête d'un meilleur avenir.

Le Collectif des entreprises d'insertion du Québec, c'est :

- 50 entreprises d'insertion présentes dans 14 régions
- Plus de 3 000 personnes formées annuellement
- 60 domaines d'apprentissage
- Un taux d'insertion en emploi et de retour aux études des finissants de 75 %
- Plus de 1 000 employés permanents
- Plus de 50 M\$ générés par la vente de produits et services
- Plus de 95 M\$ en chiffre d'affaires global
- 7 secteurs d'activités économiques (alimentation, commerce au détail, commerce de gros, culturel, manufacturier, services, tourisme et hébergement).

### ► LES ENTREPRISES D'INSERTION

Les membres du CEIQ sont de véritables entreprises, qui ont pour mission première l'insertion sociale et professionnelle des personnes exclues du marché du travail. Elles sont des organismes à but non lucratif qui produisent des biens ou des services et qui utilisent le médium de l'entreprise réelle pour permettre l'adaptation de la main-d'œuvre des personnes fortement défavorisées sur le plan de l'emploi.

Ces entreprises jouent un rôle clé dans la lutte à la pauvreté en répondant à des besoins de formation et d'accompagnement de personnes en sérieuses difficultés d'intégration au marché du travail. Entreprises « passerelles », elles offrent aux travailleurs en formation un parcours qui leur permet d'acquérir des habiletés, des connaissances spécifiques et transférables. Conséquemment, elles permettent également aux futurs employeurs de bénéficier d'une main-d'œuvre apte à affronter la réalité du marché du travail.

Les entreprises d'insertion détiennent une expertise et assument des pratiques novatrices en employabilité et en développement de la main-d'œuvre. Elles œuvrent auprès de personnes vivant des obstacles importants en matière d'insertion en emploi. Ces personnes sont en grande partie prestataires de l'aide sociale et la plupart vivent des situations précaires.

Chaque année, les entreprises d'insertion accueillent plus de 3 000 travailleurs en formation. De manière générale, le profil de ces individus est :

- 54 % sont des hommes et 46 % des femmes
- 67 % sont âgés de 16 à 35 ans
- 61 % n'avaient pas complété leurs études secondaires
- 41 % sont issus de l'immigration.

## ► LES IMPACTS QUALITATIFS DE L'INTERVENTION DES ENTREPRISES D'INSERTION

Selon l'évaluation des interventions des entreprises d'insertion<sup>1</sup>, menée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le passage en entreprise d'insertion a un impact « réparateur » significatif, permettant aux clientèles les plus éloignées d'intégrer le marché du travail. Il fait unanimité que l'intervention des entreprises d'insertion est unique, nécessaire et efficace. Les entreprises d'insertion ont sans conteste leur place dans l'offre de services d'Emploi-Québec. La force de l'intervention des entreprises d'insertion réside dans leur approche globale et personnalisée, humaine et réaliste, qui s'actualise dans un contexte réel de travail.

## ► LES IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES DES ENTREPRISES D'INSERTION DU QUÉBEC

L'investissement consenti par l'État dans les entreprises d'insertion est extrêmement rentable pour la société. L'étude d'impacts socio-économiques<sup>2</sup> réalisée par l'économiste François Delorme démontre que les 38,6 M\$ de fonds publics investis en 2013 dans les entreprises d'insertion ont déjà rapporté aux gouvernements un gain net de 5,9 M\$. Selon les projections de l'étude, le maintien du financement des entreprises d'insertion sur une période de 21 ans, entraînerait des gains de plus 1,5 milliard de dollars permettant aux pouvoirs publics de réaliser un gain net de près de 800 M\$.

À la lumière des résultats, l'étude démontre que les gouvernements récupèrent les 2/3 de leur mise de fonds dès la première année et qu'il ne faut que 27 mois pour qu'ils recouvrent leurs investissements.

De plus, les entreprises d'insertion génèrent à moyen terme des retombées économiques importantes, tout en permettant de former et d'accompagner vers l'emploi des personnes fortement éloignées du marché du travail.

---

1 Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et du suivi de la performance. (2013). *Évaluation des interventions des entreprises d'insertion*. [En ligne]. 158 p. [[http://www.mess.gouv.qc.ca/includes/composants/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/ADMIN\\_evaluation\\_interventions\\_entreprises\\_insertion\\_synthese\\_012013.pdf&langue=fr](http://www.mess.gouv.qc.ca/includes/composants/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/ADMIN_evaluation_interventions_entreprises_insertion_synthese_012013.pdf&langue=fr)].

2 DELORME, François. (2015). Mise à jour de l'étude d'impacts socio-économiques des entreprises d'insertion du Québec.

## PISTES DE RÉFLEXION ET POSITIONS

En 2002, l'Assemblée nationale du Québec adoptait à l'unanimité la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Près de 15 ans plus tard, la présente consultation vise à documenter la mise en place du troisième plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Sans nier les avancées réalisées par la société québécoise en matière de lutte contre la pauvreté, il n'en demeure pas moins qu'un nombre encore trop élevé de personnes vivent avec un revenu sous la mesure du panier de consommation (MPC)<sup>3</sup>. Plus de 10 % de la population du Québec est confrontée à cette situation<sup>4</sup>.

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est avant tout une question de reconnaissance des droits économiques et sociaux envers lesquels le gouvernement du Québec s'est engagé. En ce sens, comme société, nous devons la prioriser.

La lutte aux inégalités et aux préjugés est un incontournable pour assurer une meilleure cohésion sociale. Elle est l'élément central garantissant une plus grande qualité de vie à l'ensemble des Québécois.

La pauvreté a un coût important pour l'ensemble de la société québécoise. Celui-ci est estimé entre 15,7 et 17 milliards de dollars annuellement, soit entre 5,8 % et 6,3 % du PIB réel<sup>5</sup>. Nous avons donc tout avantage à investir les sommes et l'énergie nécessaires pour la contrer. Plus que jamais, la lutte contre la pauvreté doit être perçue comme un investissement pour l'ensemble des acteurs de la société.

La lutte contre la pauvreté repose principalement sur deux actions concrètes, soit de permettre à un maximum de personnes d'intégrer un emploi rémunérateur décent et de soutenir les revenus des personnes qui ne peuvent accéder au marché du travail.

Le Québec vit actuellement une conjoncture économique exceptionnelle au niveau du marché du travail alors que plus de 1,3 million de postes seront à pourvoir d'ici 2022<sup>6</sup>. Si nous faisons les bons choix, cette situation peut être utilisée pour lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Nous croyons fermement que notre société doit tout mettre en œuvre pour permettre à l'ensemble des citoyens d'accéder au marché de l'emploi. Le travail est selon nous plus qu'une source de revenus. Il est aussi un élément important facilitant l'insertion sociale qui permet le plein développement des individus.

Si l'emploi demeure la solution privilégiée pour sortir de la pauvreté et de l'exclusion, il n'en demeure pas moins qu'il n'est pas accessible à tous. Nous croyons que tout citoyen devrait avoir un niveau de revenus suffisants pour lui permettre de couvrir l'ensemble de ses besoins de base, de se développer et de contribuer à la société.

- 
- 3 La MPC est une mesure de faible revenu basée sur le coût d'un panier de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base. Le panier comprend la nourriture, l'habillement, le transport, le logement et autres dépenses pour une famille de deux adultes âgés entre 25 et 49 ans et deux enfants âgés de 9 et 13 ans. La MPC est calculée à un niveau géographique plus raffiné que les SFR en produisant par exemple des coûts différents pour les zones rurales dans chaque province. Ces seuils sont comparés au revenu disponible des familles pour établir le statut de faible revenu. Le revenu disponible est défini comme la somme qui reste du revenu total de la famille après déduction de l'impôt à payer; des charges sociales assumées par les particuliers; des autres retenues salariales obligatoires, telles que les cotisations à un régime de pension de l'employeur, à un régime d'assurance-maladie complémentaire ou à un syndicat; des pensions alimentaires et des paiements de soutien aux enfants versés à une autre famille; des dépenses non remboursées consacrées à la garde des enfants et aux soins de santé non assurés, mais recommandés par un professionnel de la santé, comme les soins dentaires et les soins de la vue, les médicaments sur ordonnance et les aides pour personnes handicapées. [<http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/2013002/mbm-mpc-fra.htm>].
  - 4 Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion. (2014). *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : État de situation 2013 - Document synthèse*. [En ligne]. p. 3. TABLEAU 3. TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011) SELON LA PROVINCE, CANADA, 2002 ET 2011 ET VARIATION 2002-2011. [[http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE\\_Etat\\_Situation\\_Synthese\\_2013.pdf](http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Etat_Situation_Synthese_2013.pdf)].
  - 5 Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion. (2011). *les coûts de la pauvreté au Québec selon le modèle de Nathan Laurie*. [En ligne]. p. 17. [[http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE\\_Cout\\_pauvrete.pdf](http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Cout_pauvrete.pdf)].
  - 6 Secrétariat à la jeunesse. (2015). *Document de consultation. Politique québécoise de la jeunesse*. [En ligne]. p. 37. [<http://www.jeunes.gouv.qc.ca/documentation/publications/documents/pol-qc-jeunesse/2015/consultation-pol-jeune-2015.pdf>].

## ► ORIENTATION 1 – PRÉVENIR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE EN FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL DES PERSONNES

Comment dans une économie du savoir pouvons-nous nous assurer que chacun trouve sa place ? Malgré les programmes de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire, un nombre trop élevé de jeunes quitte le système scolaire sans qualification.

« Le fait de ne pas obtenir un diplôme d'études secondaires peut entraîner des problèmes graves dans la vie d'une personne. Plusieurs décrocheurs présentent des taux de chômage élevés, bénéficient de l'aide sociale ou connaissent des problèmes d'adaptation ou de délinquance (Fortin et autres, 2004 ; Potvin et autres, 1999 ; Janosz et autres, 1997). »<sup>7</sup>

Pour contrer ce phénomène, diverses avenues alternatives de formation ayant démontré leur efficacité sont présentement offertes. C'est le cas dans plusieurs entreprises d'insertion. Comme le souligne le ministère de l'Éducation du Québec dans la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue « pour certaines personnes, malgré tous les efforts de soutien déployés, acquérir l'ensemble de ces éléments souhaitables de la formation de base représente un défi qui peut s'avérer insurmontable. Pour ce groupe de la population, qui plus que tout autre en a besoin, il faut adapter l'offre et le contenu de la formation et reconnaître ce qu'elles ont appris, qu'importe la façon. Dans ce cas comme pour les autres adultes tout autant que pour les jeunes, une combinaison judicieuse de compétences générales et professionnelles de base favorisant l'insertion socioprofessionnelle demeure l'option la plus opportune. »<sup>8</sup>

Toutefois, il y a lieu de se questionner sur l'accessibilité de ces mesures. De nombreux individus n'y ont malheureusement pas accès en raison du manque de places ou des contraintes reliées à leur statut économique, c'est-à-dire qu'ils sont prestataires de l'aide sociale ou sans soutien de revenu public.

Le contexte actuel du marché du travail implique qu'un travailleur changera plus régulièrement d'emploi et risquera d'être confronté à des changements technologiques. L'adaptation de la main-d'œuvre devient un facteur important pour éviter qu'ils se retrouvent en situation de pauvreté.

Il y a lieu de prévoir un mécanisme pour permettre à cette personne de continuer à cheminer. La souplesse dans la prestation des mesures et une plus grande accessibilité sont sans contredit la voie à privilégier.

### RECOMMANDATIONS :

- Offrir aux personnes qui éprouvent des difficultés à intégrer le marché du travail des mesures d'employabilité qui permettent l'amélioration de la qualification et des compétences, telles que les entreprises d'insertion.
- S'assurer que les personnes sous-scolarisées aient également accès à des mesures alternatives de formation qualifiante.
- Faire reconnaître la qualité des compétences acquises via les programmes de formation qualifiante axés vers l'emploi.
- Faciliter l'acquisition des compétences via les programmes d'apprentissage en milieu de travail (PAMT).
- Améliorer l'arrimage entre le milieu scolaire et les ressources d'employabilité qui offrent des formations alternatives, notamment les entreprises d'insertion.

---

7 Lucille A. PICA, Nathalie PLANTE et Issouf TRAORÉ. Institut de la statistique du Québec. (2014). *Décrochage scolaire chez les élèves du secondaire du Québec, santé physique et mentale et adaptation sociale: une analyse des principaux facteurs associés*. [En ligne]. p. 1. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/bulletins/zoom-sante-201409.pdf>].

8 Ministère de l'Éducation du Québec. (2002). *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*. [En ligne]. p. 9-10. [[http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/SR\\_politique\\_gouv\\_education\\_adultes.pdf](http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/SR_politique_gouv_education_adultes.pdf)].

## ► ORIENTATION 2 – RENFORCER LE FILET DE SÉCURITÉ SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

Selon nous, pour améliorer la capacité financière des personnes à faible revenu, deux axes devraient être travaillés simultanément.

D'une part, il faut continuer de rendre le travail attrayant. Nous sommes en accord avec le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui recommandait qu'une personne ayant travaillé 16 heures par semaine au salaire minimum devrait avoir accès à un revenu disponible au moins égal à la MPC<sup>9</sup>.

Nous croyons que cette approche du revenu net est certainement la plus porteuse, car elle permet de s'assurer d'une progression des revenus des individus. Le gouvernement a d'ailleurs utilisé en partie ce principe dans l'instauration du crédit d'impôt pour solidarité et de la prime au travail.

Pour que le travail soit attrayant, il faut s'assurer qu'une partie significative de chaque dollar supplémentaire gagné par le travail demeure un revenu net disponible.

D'autre part, tous ne sont pas aptes à intégrer un emploi. Il faut s'assurer que ces personnes pour qui le travail ne peut être envisagé temporairement ou de façon permanente aient un niveau de revenus qui leur permet de couvrir leurs besoins de base. Aussi, nous nous rallions à la position du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui fixe une cible à 80 % de la MPC comme soutien financier minimal.

### RECOMMANDATIONS :

- Mettre en place les mécanismes et augmenter le salaire minimum pour que le revenu net disponible des individus ayant travaillé en moyenne 16 heures par semaine couvre minimalement 100 % de la MPC.
- Mettre en place les mécanismes et augmenter les prestations de l'aide sociale pour que le revenu net disponible des individus couvre minimalement 80 % de la MPC.

---

9 Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. (2011). *Améliorer le revenu des personnes et des familles... Le choix d'un meilleur avenir auquel le Comité consultatif croit toujours. Réaction du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au rapport de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale : Améliorer la situation économique des personnes : un engagement continu*. [En ligne]. p. 19. [[http://www.cclp.gouv.qc.ca/publications/pdf/Reaction\\_cibles.pdf](http://www.cclp.gouv.qc.ca/publications/pdf/Reaction_cibles.pdf)].

### ► ORIENTATION 3 – FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI ET VALORISER LE TRAVAIL

L'emploi demeure de loin la meilleure façon de permettre aux individus de sortir de la pauvreté. Sans en garantir une sortie automatiquement, l'accès à un emploi est une étape préalable essentielle que nous devons privilégier.

Le Québec vit actuellement une conjoncture exceptionnelle sur le plan de l'emploi qui pourrait nous permettre de faire des avancées importantes au niveau de la lutte contre la pauvreté. De nombreux emplois sont à pourvoir et un grand nombre de chercheurs d'emplois pourraient répondre aux besoins des entreprises.

Dans un tel contexte, l'adaptation de la main-d'œuvre, plus particulièrement des personnes éloignées du marché du travail, devient une des solutions porteuses à la lutte contre la pauvreté. Nous croyons que des investissements majeurs dans ce domaine seraient rentables pour les instances publiques. Ainsi, un grand nombre de personnes en situation de précarité pourraient bénéficier de cette opportunité.

Comme société, nous devons faire le choix de leur offrir des services adaptés leur permettant de répondre aux exigences des employeurs.

Nous sommes convaincus que les services d'aide à l'emploi, plus particulièrement ceux qui permettent l'amélioration des compétences professionnelles tout en assurant un accompagnement psychosocial personnalisé comme en entreprises d'insertion, devraient être offerts à l'ensemble des citoyens qui éprouvent des difficultés à intégrer le marché du travail, notamment les personnes sous-scolarisées. Ces services devraient être offerts aux individus en fonction de leurs besoins et non pas en fonction de la source de leur revenu.

Nous croyons que l'offre de services des mesures d'employabilité de longue durée permettant l'amélioration des compétences devrait être bonifiée. Il est évident que l'amélioration des qualifications et des compétences génériques et techniques des personnes est l'investissement le plus rentable pour la société québécoise.

Ces formations qualifiantes permettent aux individus d'accéder à un emploi durable et devraient être privilégiées à une approche de mise à l'emploi rapide et de court terme. Elles permettent surtout d'acquérir des notions importantes sur lesquelles les personnes pourront s'appuyer pour progresser dans leurs parcours professionnels.

Des formations alternatives, permettant aux individus d'améliorer leurs compétences, bénéficient d'une reconnaissance formelle du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ou du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale via le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT). C'est le cas dans plusieurs entreprises d'insertion. Il serait opportun de s'inspirer de ces initiatives qui ont déjà démontré leur efficacité et leur rentabilité.

#### RECOMMANDATIONS :

- Augmenter le nombre de places au sein des entreprises d'insertion.
- Permettre aux personnes sous-scolarisées d'avoir accès à l'ensemble des services de formation.
- Expérimenter des approches alternatives auprès des groupes de personnes en difficulté, par exemple les jeunes, les minorités visibles, les autochtones, les personnes handicapées, etc.
- S'assurer que toutes les personnes ayant besoin d'une intervention globale, comme celle offerte en entreprise d'insertion, y aient accès, sans égard à leur statut de prestataires du soutien public du revenu.
- Développer des parcours de formation de durée variable pour que les jeunes éloignés du marché du travail aient la possibilité d'appivoiser le monde du travail et de l'intégrer progressivement.
- Répondre aux besoins en francisation, en permettant que les programmes en développement des compétences socioprofessionnelles comme ceux offerts en entreprises d'insertion puissent intégrer un volet francisation.
- Permettre d'expérimenter des approches alternatives qui intègrent employabilité, soutien et suivi psychosocial pour les jeunes issus des Centres jeunesse.

## LES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

La Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) a reconnu la pertinence du modèle des entreprises d'insertion en acceptant de s'associer à un projet d'arrimage de nos plans de formation aux normes professionnelles dans le but de faciliter la reconnaissance des compétences acquises et l'amélioration de la qualification de nos travailleurs en formation. **Le projet de reconnaissance des compétences et des acquis** du Collectif des entreprises d'insertion du Québec, amorcé en 2012, a permis l'embauche de ressources spécialisées en andragogie. Leur mandat principal a consisté à identifier et à adapter les programmes de formation des entreprises d'insertion susceptibles de correspondre à une norme professionnelle dans le cadre du programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT). Une collaboration a été établie avec différents acteurs des comités sectoriels de main-d'œuvre (CSMO) en vue d'adapter les programmes et ainsi permettre à un plus grand nombre de participants de voir les compétences acquises reconnues officiellement. Le projet visait également à développer un référentiel de compétences génériques correspondant aux compétences équivalentes dans les différentes normes professionnelles. En complément du mandat donné, il a été convenu d'identifier les programmes offerts par les institutions scolaires qui sont susceptibles de correspondre aux plans de formation des entreprises d'insertion. Les entreprises d'insertion sont présentement en train de finaliser la mise à jour de leurs plans de formation.

La capacité d'adaptation au sein des entreprises d'insertion et la volonté de répondre aux besoins spécifiques des individus nous amènent toujours à innover et à faire face aux réalités changeantes. Nous croyons qu'il faut permettre aux organisations d'expérimenter de nouvelles approches et généraliser les expériences qui ont démontré leur efficacité.

En 2011, 29,3 % des personnes ayant immigré au Québec étaient âgées de 15 à 29 ans. L'insertion en emploi des jeunes des minorités visibles reste un défi incontournable, puisque leur taux de chômage, qu'ils soient ou non issus de l'immigration, reste tout près du double de celui de la population en général<sup>10</sup>. Considérant ces enjeux, le Collectif des entreprises d'insertion du Québec mène depuis 2004 le **Projet Intégration**, avec l'étroite collaboration d'Emploi-Québec, de la Ville de Montréal et du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. L'aspect novateur de ce projet est de permettre à une cohorte de 20 jeunes des minorités visibles, anglophones et allophones, de suivre un parcours dans l'une des entreprises d'insertion de l'Île de Montréal. La durée du projet est prolongée à 40 semaines pour y inclure un volet de francisation permettant aux participants l'immersion dans un milieu de travail francophone et favorisant les rapprochements interculturels entre jeunes de divers horizons. Ce modèle allie francisation, formation, expérience réelle en entreprise, suivi et soutien personnalisé.

Suite aux événements de Montréal-Nord en 2008 et au contexte de tension, une nouvelle cohorte a été créée. Il s'agit de rejoindre des jeunes adultes issus des minorités visibles, fortement éloignés du marché du travail. Ce groupe réunit 25 jeunes résidents des quartiers du nord-est de Montréal. Un préparcours a été conçu avant l'entrée en entreprises d'insertion afin de maximiser leurs chances d'intégration réussie et de persévérance.

Le Collectif et les entreprises d'insertion de la Ville de Québec ont développé en 2013 le **Projet Intégration Québec** qui s'adresse aux personnes immigrantes éloignées du marché du travail. L'expertise et le soutien de chacun des partenaires, dont le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre de la Commission des partenaires du marché du travail, ont permis de mettre en place un programme comprenant sept semaines initiales de francisation. Les participants font ainsi l'apprentissage du français et des codes culturels spécifiques au monde du travail québécois. Ils intègrent ensuite l'une des quatre entreprises d'insertion où ils sont accompagnés par différentes ressources pour améliorer leur français et leur employabilité.

---

10 Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et Secrétariat à la jeunesse. (2015). Document de consultation. Politique québécoise de la jeunesse. [En ligne]. p. 12. [<http://www.jeunes.gouv.qc.ca/documentation/publications/documents/pol-qc-jeunesse/2015/consultation-pol-jeune-2015.pdf>].

### **Projet Passage à la vie adulte des jeunes ayant vécu des difficultés d'adaptation avant l'âge adulte ou étant issus des Centres jeunesse par l'insertion sociale et économique dans les entreprises d'insertion**

Nous sommes fortement préoccupés par la problématique des jeunes issus de Centres jeunesse qui ont décroché du milieu scolaire et qui se retrouvent à leur majorité sans emploi et souvent sans réseau familial et social positif. Boscoville 2000 et le CEIQ travaillent présentement, en collaboration avec le Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire (CJM-IU), pour développer, dans le cadre d'un projet pilote novateur, un programme visant l'insertion socioprofessionnelle des jeunes issus des Centres jeunesse.

Les travaux menés jusqu'à maintenant permettent de constater que ces jeunes n'ont pas la motivation interne nécessaire au maintien dans un programme d'employabilité. Ils sont donc souvent refusés par les ressources ou abandonnent avant la fin des parcours. Le projet vise à expérimenter un parcours adapté spécifiquement aux besoins de ces jeunes ayant reçu les services d'un Centre jeunesse ou ayant vécu des difficultés d'adaptation. À la lumière des « focus groups » et des travaux réalisés jusqu'à présent, nous sommes convaincus qu'un parcours adapté est nécessaire pour répondre aux besoins de ces jeunes qui ont à la fois des besoins importants d'insertion au travail et une absence de structure personnelle et familiale. Ils seraient ainsi soutenus pour affronter les obstacles rencontrés dans leurs démarches d'insertion.

Ces projets ont tous démontré des résultats très positifs en répondant efficacement aux besoins de nombreux individus dont les caractéristiques rendent l'intervention plus complexe. Malheureusement, ces projets sont rares et ne permettent d'offrir les services qu'à un nombre très limité d'individus, malgré l'ampleur des besoins.

## ► ORIENTATION 4 – FAVORISER L'ENGAGEMENT DE L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est un défi collectif qui concerne l'ensemble des acteurs. Compte tenu du contexte et de la conjoncture économique, nous croyons que les entreprises devraient s'impliquer davantage. Afin que tous puissent avoir une participation sociale et un plein épanouissement, la contribution de toutes les entreprises, dont celles d'économie sociale, est nécessaire.

Pour ce faire, tant les politiques d'emplois que celles de développement économique peuvent servir de levier pour lutter contre la pauvreté. Ces politiques publiques doivent viser à assurer un équilibre, c'est-à-dire non seulement intégrer les personnes dans les emplois disponibles, mais aussi créer des postes qui correspondent au profil des compétences des individus.

Il serait également important que les entreprises n'aient pas des critères de sélection qui ne sont pas reliés aux exigences des postes à pourvoir, comme c'est souvent le cas au niveau de la scolarité dans des postes non spécialisés. Une sensibilisation des employeurs à cet égard nous apparaît opportune.

Il est évident que le secteur de l'économie sociale peut, à titre d'employeur, être un acteur important du développement économique. La création d'emploi local est une réponse aux besoins des collectivités. L'État a tout avantage à privilégier ce type de développement économique. Les emplois ainsi créés auront sans aucun doute des impacts socio-économiques très positifs sur la communauté. Les entreprises d'économie sociale sont de manière générale mieux ancrées dans leurs collectivités et moins à risque de délocalisation.

Toutefois, il nous semble illusoire de croire que toutes les entreprises d'économie sociale ont la capacité d'accueillir des personnes éloignées du marché du travail. Certaines entreprises d'économie sociale, comme les entreprises d'insertion et les entreprises adaptées, ont développé cette spécialité avec des résultats impressionnants. L'adaptation de la main-d'œuvre, surtout pour les personnes éloignées du marché du travail, nécessite des infrastructures d'accueil et de formation ainsi qu'une expertise spécifique. Il est important de bien cibler l'objectif des mesures. Souhaitons-nous créer des emplois ou offrir des services d'insertion au marché du travail ? Trop souvent, des programmes visant simultanément ces deux objectifs n'ont pas donné les résultats escomptés.

De plus, il est important que les dynamiques de développement local soient prises en compte. De nombreux projets issus du deuxième plan de lutte émanaient et étaient soutenus par des concertations locales en lien avec les Conférences régionales des élus (CRÉ) et les Centres locaux de développement (CLD). Nous croyons qu'un des enjeux sera d'identifier un responsable en charge d'animer ces espaces de concertation.

### RECOMMANDATIONS :

- Identifier et mandater des instances régionales responsables d'animer les concertations locales.
- Stimuler le développement des entreprises d'économie sociale comme créateurs d'emploi.
- Soutenir la création d'emplois qui correspond au profil de la main-d'œuvre disponible.

## CONCLUSION

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est une responsabilité collective. En 2002, le Québec a fait le choix de s'y attaquer. Malgré plusieurs avancées, notre société doit continuer de tout mettre en œuvre pour enrayer ce fléau. Encore trop de nos concitoyens sont privés des ressources, des moyens et du pouvoir nécessaires à l'acquisition et au maintien de leur autonomie.

Le Québec vit une conjoncture sans précédent où le déclin démographique laisse entrevoir des opportunités d'emploi pour tous. En prenant les bonnes décisions et en offrant un accompagnement, nous permettrons à un nombre important de personnes d'intégrer le marché du travail et de sortir de la pauvreté de façon durable.

Ce troisième plan d'action devra se donner des objectifs audacieux : assurer un niveau de revenus nets disponibles couvrant les besoins de base pour l'ensemble des citoyens, permettre à tous d'avoir accès à des services d'emploi ou de formation facilitant une intégration durable au marché du travail et favoriser la création d'emplois qui répondent au profil de la main-d'œuvre disponible.

La contribution des entreprises d'insertion est fondamentale, car elle permet depuis plusieurs décennies d'offrir des services d'aide à l'emploi de qualité aux personnes éloignées du marché du travail. Les entreprises d'insertion sont non seulement des ressources essentielles dans l'offre de services d'emplois, elles détiennent une connaissance concrète des clientèles et de leurs besoins. Leurs actions ont un impact direct sur les personnes en situation de pauvreté en leur permettant d'intégrer un emploi de façon durable.

Le Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ) et ses membres ont toujours été proactifs dans le développement de stratégies et dans l'adaptation de leurs services.

Nous espérons que nos points de vue, notre analyse et nos recommandations seront considérés et pourront bonifier le futur plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté et d'exclusion sociale.

## RAPPEL DES RECOMMANDATIONS

### ► ORIENTATION 1 – PRÉVENIR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE EN FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL DES PERSONNES

- Offrir aux personnes qui éprouvent des difficultés à intégrer le marché du travail des mesures d'employabilité qui permettent l'amélioration de la qualification et des compétences, telles que les entreprises d'insertion.
- S'assurer que les personnes sous-scolarisées aient également accès à des mesures alternatives de formation qualifiante.
- Faire reconnaître la qualité des compétences acquises via les programmes de formation qualifiante axés vers l'emploi.
- Faciliter l'acquisition des compétences via les programmes d'apprentissage en milieu de travail (PAMT).
- Améliorer l'arrimage entre le milieu scolaire et les ressources d'employabilité qui offrent des formations alternatives, notamment les entreprises d'insertion.

### ► ORIENTATION 2 – RENFORCER LE FILET DE SÉCURITÉ SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

- Mettre en place les mécanismes et augmenter le salaire minimum pour que le revenu net disponible des individus ayant travaillé en moyenne 16 heures par semaine couvre minimalement 100 % de la MPC.
- Mettre en place les mécanismes et augmenter les prestations de l'aide sociale pour que le revenu net disponible des individus couvre minimalement 80 % de la MPC.

### ► ORIENTATION 3 – FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI ET VALORISER LE TRAVAIL

- Augmenter le nombre de places au sein des entreprises d'insertion.
- Permettre aux personnes sous-scolarisées d'avoir accès à l'ensemble des services de formation.
- Expérimenter des approches alternatives auprès des groupes de personnes en difficulté, par exemple les jeunes, les minorités visibles, les autochtones, les personnes handicapées, etc.
- S'assurer que toutes les personnes ayant besoin d'une intervention globale, comme celle offerte en entreprise d'insertion, y aient accès, sans égard à leur statut de prestataires du soutien public du revenu.
- Développer des parcours de formation de durée variable pour que les jeunes éloignés du marché du travail aient la possibilité d'appivoiser le monde du travail et de l'intégrer progressivement.
- Répondre aux besoins en francisation, en permettant que les programmes en développement des compétences socioprofessionnelles comme ceux offerts en entreprises d'insertion puissent intégrer un volet francisation.
- Permettre d'expérimenter des approches alternatives qui intègrent employabilité, soutien et suivi psychosocial pour les jeunes issus des Centres jeunesse.

### ► ORIENTATION 4 – FAVORISER L'ENGAGEMENT DE L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

- Identifier et mandater des instances régionales responsables d'animer les concertations locales.
- Stimuler le développement des entreprises d'économie sociale comme créateurs d'emploi.
- Soutenir la création d'emplois qui correspond au profil de la main-d'œuvre disponible.

## LISTE DES MEMBRES DU COLLECTIF DES ENTREPRISES D'INSERTION DU QUÉBEC (CEIQ)

- ▶ Atelier de tri des matières plastiques recyclables du Québec (ATMPRQ)
- ▶ Atelier la Cire-Constance
- ▶ Atelier spécialisé Les Moulins (ASM)
- ▶ Ateliers d'Antoine (Les)
- ▶ Batifolerie
- ▶ Bois Urbain
- ▶ Buffet Accès Emploi (BAE)
- ▶ Buffets Insère-Jeunes (BIS)
- ▶ Chic Resto Pop (Le)
- ▶ Corbeille-Bordeaux-Cartierville (La)
- ▶ Cuisine Collective Hochelaga-Maisonnette (La)
- ▶ Cuisine-Atout
- ▶ Distributions l'Escalier (Les)
- ▶ D-Trois-Pierres
- ▶ Éclipse
- ▶ Entreprises Jeunesse de la Montérégie (Les)
- ▶ Formétal
- ▶ Fringues & Cie (Y des femmes de Montréal)
- ▶ Friperie du Groupe Coderr
- ▶ Grenier Populaire des Basses-Laurentides (Le)
- ▶ Groupe PART (PART du Chef)
- ▶ Hebdo-Ménage (La Relance)
- ▶ Imprime-Emploi
- ▶ Insertech Angus
- ▶ Jardins de la Terre
- ▶ Jute & Cie
- ▶ Livr'Avenir (Service Accès Emploi)
- ▶ Mine d'Or (La)
- ▶ Palettes FGL
- ▶ Paradoxe
- ▶ PARVélo
- ▶ Petites-Mains
- ▶ Pignon Bleu (Le)
- ▶ Piolet (Le)
- ▶ Prise
- ▶ Récupex
- ▶ Recyclage Vanier
- ▶ Recyclo-Centre
- ▶ Recypro d'Argenteuil
- ▶ Renaissance
- ▶ Resto Plateau
- ▶ Service d'entretien Pro-Prêt
- ▶ Service Mécanessence (La Relance)
- ▶ STAGEM
- ▶ Surbois
- ▶ Technobois
- ▶ Textil'Art
- ▶ Tournant 3 F inc. (Le)
- ▶ Travail Jeunesse
- ▶ Vélo Vert (Le)